



Après un mariage célébré en Arménie : Inscription dans le registre suisse de l'état civil

03/ 2022

Les formalités relatives à la célébration du mariage en Arménie sont régies par le droit arménien. Pour toute information à ce sujet, veuillez contacter le bureau de l'état civil arménien compétent.

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

- certificat de mariage (*) original
- si un des conjoints est domicilié en Suisse : copie du certificat individuel d'état civil suisse
- copie du passeport en cours de validité des deux conjoints
- Adresse des conjoints

Pour l'épouse/époux de nationalité étrangère :

- acte de naissance original (*)
- attestation d'état civil (*) en original **avant** le mariage mentionnant les mariages dissous, et en plus
 - o Si le conjoint était divorcé:
 - Certificat de divorce (*) avec date d'entrée en force
 - o Si le conjoint était veuf/veuve:
 - certificat de décès original (*)
- certificat de domicile original (*) au moment du mariage
- copie du permis de séjour pour les résidents en Arménie

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Légalisation / Traduction / Apostille

Avant d'être remis à la représentation suisse, tous les documents originaux marqués d'un (*) doivent être apostillés, traduits dans une langue nationale suisse et légalisés par un notaire

Veuillez apporter une copie du jeu complet de documents pour l'ambassade.

Ministry of Justice of the Republic of Armenia
3/8 Vazgen Sargsyan Street
0010 Yerevan
<https://www.moj.am/en/page/apostille>
E-mail: info@moj.am

Les documents d'état civil sont établis par:

Civil Status Acts Registration Services
Ministry of Justice of the Republic of Armenia
https://www.moj.am/en/services/civil_registry
Email: gkag@moj.am

Le certificat de domicile peut être obtenu auprès du [Passport and Visa Department of RA](#).

Demande de visa de long séjour (type D) – regroupement familial

Si vous envisagez de vous rendre en Suisse ou de vous y établir et que votre conjoint n'est pas de nationalité suisse, il/elle peut avoir besoin d'un visa d'entrée et/ou d'un permis de séjour.

Les documents suivants doivent être présentés :

- Passeport original en cours de validité (+ 2 copies)
- [Formulaire de demande de visa](#) pour long séjour (type D) dûment rempli et signé, en 3 exemplaires
- 4 photos d'identité récentes
- extrait de casier judiciaire (*) original (+ 1 copie)
Ce document peut être commandé auprès du [Ministère des affaires étrangères de la République d'Arménie](#)

[Frais de visa](#)

Les frais sont à payer le jour du rendez-vous en GEL, au moyen d'une carte bancaire (pas d'espèces acceptées). Renseignez-vous une fois que votre demande est complète. La représentation suisse se réserve le droit d'adapter à tout moment la contre-valeur en GEL en raison des fluctuations du taux de change.

Rendez-vous

Pour prendre rendez-vous, veuillez appeler l'Ambassade au +995 322 75 30 01 ou 322 75 30 02 ou envoyer un Email à tbilisi.visa@eda.admin.ch en indiquant vos données personnelles et un numéro de téléphone de contact.

Délai de traitement

Après soumission du dossier complet, tous les documents sont transmis aux autorités compétentes en Suisse.

Le délai de traitement pour l'autorisation du visa peut prendre jusqu'à 12 semaines.

Emoluments

L'inscription du mariage dans le registre de l'état civil est gratuite